

**école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE
PARIS-BELLEVILLE DU 11 JUILLET 2023**

Etaient présents :

Jean-François Renaud, président,

Collège des enseignants et chercheurs : Patrick Henry, Laetitia Lafont, Miguel Macian, Roberta Morelli,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Catherine Blain, Anabel Mousset,

Collège des personnalités extérieures : Sylvain Lizon, Alexandre Maïtrot de la Motte, Marion Waller,

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Béatrice Jullien, pouvoir donné à Jean-François Renaud, Pascale Richter, pouvoir donné à Laetitia Lafont,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Arnault Labiche, pouvoir donné à Anabel Mousset,

Collège des étudiants : Samuel Piolle, Hugo Rota, Emma Schoentjes,

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, pouvoir donné à Alexandre Maïtrot de la Motte, Jack-Yves Bohbot, Pierre Champenois, pouvoir donné à Marion Waller, Pascal Dayre, Frédérique Pain, pouvoir donné à Sylvain Lizon, le Président de la Métropole du Grand Paris,

Assistaient avec voix consultative :

François Brouat, directeur,
Pascal Dal Pont, directeur adjoint,
Séleste Guével, présidente du CPS,
Estelle Thibault, vice-présidente du CPS,
Kaddour Benkouider-Sahraoui, agent comptable

Etaient également présents :

Romain Guisti, chargé de tutelle au ministère de la culture,
Ronald Amétis, directeur financier,
Murièle Fréchède, directrice des études,
Paule Immath, directrice des ressources humaines et des moyens de fonctionnement,
Sandrine Olivier, assistante de direction.

Vérification des pouvoirs et du quorum (50% des administrateurs présents, soit 11 administrateurs présents ou représentés) : 14 administrateurs sont présents ou représentés en début de séance.

Jean-François Renaud, président du conseil d'administration, introduit la séance et accueille Romain Guisti, nouveau chargé de tutelle des 4 ENSA parisiennes au service de l'architecture du ministère. Statutairement, le représentant du ministère de la culture au sein de notre CA est la conseillère architecture de la DRAC Ile-de-France, Isabelle Michard (absente aujourd'hui). Le président précise qu'il a souhaité que M. Guisti puisse participer à nos échanges et l'a invité en tant qu'expert à notre conseil d'administration.

Il informe que Pascale Richter a été reçue au concours de l'ENSA de Paris Malaquais. Elle n'est pas présente au conseil d'administration et son suppléant, Éric Babin, lui succèdera au conseil d'administration du 2 octobre prochain.

François Brouat fait un point sur les changements à venir. Murièle Fréchède rejoint l'administration centrale (service de l'architecture) : c'est aujourd'hui son dernier conseil d'administration. C'est un moment important pour toute la communauté de l'Ecole.

Jean-François Renaud se joint à ces salutations et lui adresse ses remerciements pour tout ce qu'elle est ainsi que pour tout ce qu'elle a fait pour l'Ecole.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 mars 2023,
 2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration dématérialisé du 22 mai 2023,
 3. Rapport d'activité 2021-22,
 4. Modification du règlement des études,
 5. Point sur le projet Archi-Folies et adoption du projet de convention GAIA/ENSA,
 6. Proposition de répartition de l'enveloppe "aide aux étudiants" déléguée par le ministère et subvention complémentaire à Bellasso
 7. Forfait mobilité durable,
 8. Revalorisation du taux horaire de la vacation de modèle vivant,
 9. Convention ENSA-PB/ENSCI. : Frédérique Pain n'étant pas présente, ce point sera reporté en octobre, le prochain conseil d'administration se tiendra le 2 octobre 2023.
10. Pour information :
- Point sur la lutte contre les violence, sexistes et sexuelles (mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles),
 - Point sur les recrutements en cours,
 - Information sur le projet « Compétences et métiers d'avenir de la filière architecture ».

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2023 :

CR envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2023.

Décompte des votes

Votants : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (unanimité)

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration dématérialisé du 22 mai 2023 :

CR envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration dématérialisé du 22 mai 2023.

Décompte des votes

Votants : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (unanimité)

3. Rapport d'activité 2021-2022

Intervention de François Brouat.

L'année 2021/22 a été marquée par un « retour à la normale », après plus de deux années très perturbées. L'ensemble des enseignements s'est déroulé en « présentiel » selon le terme désormais consacré et le rythme des voyages pédagogiques et des mobilités étudiantes a très progressivement retrouvé son rythme d'avant la crise sanitaire.

Pour autant, la crise sanitaire - mais aussi la crise climatique - modifie sur bien des points notre façon de voir et de faire et ce de façon durable : le nouveau régime de télétravail a été consolidé, il concerne la moitié des agents de l'administration. Les réunions à distance - en totalité ou en partie - sont désormais une habitude. La sobriété énergétique requise transforme nos usages, notamment en ce qui concerne les déplacements.

L'année universitaire 2021/22 a été celle de la mise en route de chantiers marqués par les mutations en cours. Un 2ème rapport de l'IGAC, cette fois avec la participation de l'IGESR, daté de décembre 2021, « Condition de l'enseignement et déroulement des formations dans les ENSA » a été remis à la Ministre de la culture. Il apporte

un éclairage complémentaire du précédent qui portait sur les conditions de mise en œuvre de la réforme de 2018 et pose un diagnostic assez complet sur notre réseau, sur le rapport entre la formation et les mutations de la profession d'architecte, les nécessaires adaptations de la pédagogie, notamment des rythmes et des emplois du temps. Il est un outil de travail pour les écoles d'architecture dans les mois et années à venir.

Ces questions sont au cœur du travail porté par la CFVE, sous l'autorité de Solenn Guével, sa présidente, et de Murièle Fréchède, directrice des études, qui va profondément modifier l'organisation du travail en licence, avant que ne soit entreprise la réforme du master. Le séminaire des enseignants de juillet 2022, dont la thématique était « Construire l'interdisciplinarité dans les contenus et modes pédagogiques », a permis de partager ces premières réflexions.

Par ailleurs, le diagnostic de l'empreinte écologique de l'Ecole a été entrepris. Une mission a été confiée à deux enseignants-chercheurs, l'un économiste, David Albrecht, l'autre architecte, Gaëlle Breton. Ce travail qui devra impliquer l'ensemble des usagers de l'Ecole, enseignants-chercheurs, étudiants, personnels administratifs et techniques, comporte un volet pédagogique et impliquera les étudiants, futurs architectes, dans sa réalisation même : études, constat et proposition.

A l'été 2022, les 20 ENSA ont répondu ensemble à l'Appel à manifestations d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », lancé par France 2030 et ont été retenues pour une première phase de diagnostic. Les différents réseaux d'enseignants, notamment ceux relatifs à la transition numérique, l'intervention sur l'existant et la transition écologique, sont mobilisés. L'Ecole de Paris-Belleville est particulièrement impliquée dans ce programme via le réseau ENSAéco, piloté par Philippe Villien, enseignant chercheur dans notre école.

A n'en pas douter, ces chantiers ouverts sont des tentatives de réponses aux questions nouvelles, qui nécessitent de profondes remises en cause et qui impactent le travail des architectes de façon majeure. Cette première année universitaire post-confinement est aussi celle des nouveaux défis.

Patrick Henry, questionne les mises en pratique de l'empreinte énergétique de l'Ecole : qu'en est-il pour les voyages pédagogiques ?

François Brouat indique que la réflexion est en cours : le sujet du diagnostic sur les voyages pédagogiques et la mobilité étudiante a été porté par la commission des relations internationales, ces voyages ayant une grande part sur l'empreinte énergétique. Une réflexion globale est engagée pour plus de sobriété. La question se pose à présent sur la manière de poursuivre. Un point sera fait lors du séminaire des enseignants de la rentrée.

Jean-François Renaud indique que l'empreinte carbone a déjà été prise en compte pour la gestion des voyages de l'Ecole et François Brouat ajoute qu'il y a une très forte attente des étudiants sur ces questions.

Jean-François Renaud précise que des changements avaient déjà été opérés sur la réduction énergétique notamment sur le chauffage. Il ajoute que ce travail de prospection va permettre de disposer d'un vrai outil de pilotage pour l'école en ce qui concerne les investissements et pour répondre à l'objectif de faire baisser l'empreinte énergétique et les coûts associés. Il s'agit d'un véritable travail prospectif qui permet de disposer d'indicateurs pour que l'école progresse. Un point sur ces questions sera fait au séminaire de rentrée.

Anabel Mousset fait remarquer que ce travail de diagnostic ouvre tout un champ de questions, notamment sur les questions liées à l'international.

Jean-François Renaud rappelle que nous avons une annexe (l'imprimerie) qui va nécessiter de gros travaux ou du moins une vraie stratégie immobilière : rénover totalement le bâtiment sous verrière qui est une vraie passoire thermique ou le céder et prévoir une extension des locaux du site principal, tout ceci s'intégrant dans la réflexion menée sur le bilan carbone de l'école.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le rapport d'activité 2021-2022.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16 (unanimité)

4. Modification du règlement des études

Murièle Fréchène, directrice des études, indique que la modification essentielle apportée au règlement des études pour 2023 concerne l'évaluation du niveau de langue en master.

Jusqu'à la dernière rentrée, nous faisions passer le TOIC, équivalent à 750 points, aux étudiants de master. Il n'est plus possible à présent de faire appel à une évaluation extérieure qui sera désormais assurée par les enseignants d'anglais de L1 au M1 et la note de B devra être atteinte (voir le Règlement des études)

Une simplification dans le rendu du mémoire de master a également été prévue.

Pascal Dal Pont indique que le volet concernant le financement des voyages d'études - qui fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour - a également été modifié dans le Règlement des études.

Patrick Henry fait remarquer que cette mesure pour les cours d'anglais concerne uniquement les masters. Murièle Fréchène indique que la phrase « pour rappel, les étudiants suivent des enseignements d'anglais uniquement en master 1 » doit être supprimée.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le projet de règlement des études pour 2023-2024, sous réserve de la suppression de la phrase « pour rappel, les étudiants suivent des enseignements d'anglais uniquement en master 1 »

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16 (unanimité)

5. Point sur le projet Archi-Folies et adoption du projet de convention GAIA/ENSA

Pascal Dal Pont rappelle les étapes franchies :

- Pour mémoire : le président de l'EPPGHV a proposé, en vue des JOP 2024, aux 20 ENSA de construire sur le parc *20 pavillons éphémères éco-responsables à l'image des « folies » de Bernard Tschumi*. En effet, le parc de la Villette accueillera le « Club France » organisé par le CNOSF permettant aux fédérations sportives de proposer des initiations sportives au grand public.

- Le ministère de la culture a relayé cette proposition en soutenant et en pilotant le projet, en le finançant et en demandant aux ENSA de l'intégrer dans leur parcours pédagogique.
- Pour ce qui concerne l'ENSA-PB, c'est *Luis Burriel-Bielza* et *Noël Dominguez* qui coordonnent le projet avec le soutien de *Ludovik Bost*, responsable pédagogique des ateliers. 20 étudiants ont participé à ce workshop et ont travaillé essentiellement en juin dernier. L'ENSA-PB a également noué un *partenariat* avec *Bellastock* pour l'accompagnement de la démarche pédagogique, le choix des matériaux, la récupération et le démontage de la folie.
- 20 fédérations sportives sont associées, chacune, avec le projet d'une ENSA ; elles seront chargées d'animer les folies pendant la période des JOP.
Pour ce qui concerne l'ENSA-PB, nous sommes en partenariat avec *la fédération d'athlétisme*.
- 3 ENSA pilotes ont pour mission d'animer certains aspects opérationnels du projet :
 - o *L'ENSA Grenoble* est chargée de la coordination des phases opérationnelles. Pour cela, elle s'appuie sur sa filiale in house, la SAS GAIA (Grands Ateliers Innovation Architecture),
 - o *L'ENSA Paris-La Villette* est chargée de la recherche de mécénat et de la communication,
 - o *L'ENSA Paris-Belleville* est chargée de la sécurisation du cadre juridique.
- L'ENSA Paris-Malaquais s'est vu confier une mission de commissariat d'exposition des maquettes et plans des pavillons qui s'est tenu vendredi 7 juillet.

Le cadrage de ce projet est le suivant :

- **Plan budgétaire :**
 - o Budget global évalué à 2,5 M€, dont 2 M€ pour la conception, la préfabrication, le montage et le démontage des 20 pavillons. Le démontage, le transport et le remontage des pavillons ne sont pas financés à ce stade.
 - o Enveloppe matériaux de 25 k€ par ENSA.
 - o Ce budget est assuré à hauteur de 1,4 M€ par :
 - le ministère de la culture (1 M€),
 - le CNOSF (300 k€),
 - Paris2024 (100 k€)
 - o Recherche de mécènes à hauteur de 600 k€ (hiérarchie des mécènes : Grand Mécène au-delà de 100k€). Mécénat de compétence ou en nature : matériaux ou pour la couverture assurantielle (par la Mutuelle des Architectes Français).
- **Plan-guide :**
 - o Pilotage de la *chaire EFF&T* (« Expérimenter, Faire, Fabriquer et Transmettre ». Implantation des 20 archi-folies sur 2 lignes droites (proposition de l'agence « germe&JAM »). La folie de l'ENSA-PB est positionnée sur l'axe qui longe le canal.
 - o Cahier des charges pour la surface ($11,25 \times 11,25 \text{ m} = 126,5 \text{ m}^2$) et la hauteur. Chemin de circulation de 3 m. de large, interdiction de creuser (pas de pieux), présence d'un velum, d'une enceinte de sécurité, accès aux réseaux de fluides (réseau électrique, eau).
- **Calendrier :**
 - o 2 workshops à La Villette :
 - 21 novembre 2022 : lancement du projet en présence de la Ministre,
 - 26 janvier 2023 : présentation du plan-guide aux équipes pédagogiques,
 - o 7 juillet 2023 : exposition des projets des Ecoles à l'ENSA Paris-Malaquais et dialogue entre les équipes d'étudiants et d'enseignants et Bernard Tschumi sur chacun des projets,
 - o 10 juillet 2023 : inauguration de l'exposition des maquettes par la Ministre de la culture,

- Mai 2024 : installation et livraison des folies sur le parc de la Villette,
- Jeux olympiques : 26 juillet au 11 août 2024,
- Jeux paralympiques : du 28 août au 8 septembre.
- Démontage des folies : entre septembre et octobre 2024.

- **Cadrage juridique :**

- Les ENSA sont propriétaires et maîtres d'ouvrage de leur pavillon.
- **Convention « domaniale » :**
 - Multipartite : MC/20 ENSA/EPPGHV,
 - Cette convention permet la mise à disposition gratuite aux ENSA d'une parcelle du parc de la Villette (gérée par l'EPPGHV) de la livraison de la folie (en mai 2024) à son démontage (en septembre/octobre 2024).
 - Dès la livraison, l'EPPGHV est exploitant de la folie.
- **Convention de cession de la folie** (« convention-type » validée par la DIE) :
 - Les fédérations ont jusqu'au 15 septembre pour indiquer si elles souhaitent acquérir leur folie (acquisition à l'euro symbolique).
 - L'acquéreur (fédération sportive ou collectivité territoriale) fait son affaire du démontage, du transport et du remontage de la folie sur son site d'accueil, sachant que le remontage suppose de déposer les autorisations administratives ad hoc et de s'assurer.
- **Convention de coopération entre l'ENSA Grenoble et les 19 autres ENSA** pour la création notamment d'un groupement de commandes pour les achats publics (Article L2113-6 du code de la commande publique). C'est cette convention qui est soumise à votre approbation aujourd'hui en application de la délibération n°3 du 26 septembre 2019 prise en application du décret 2018-109 relatif aux ENSA (le directeur peut signer toutes les conventions à l'exception de celles qui prévoient l'adhésion à des organisations ou à des formes de groupements). Les commandes mutualisées porteront sur le recours à des bureaux d'études ou de contrôle, la fourniture de matériaux, les marchés de transport des pavillons, les marchés de recyclage des matériaux, tout marché qui serait nécessaire. L'ENSA Grenoble s'appuie sur la SAS GAIA qui est mandataire pour pouvoir passer les marchés publics mutualisés.

L'ENSA-PB est membre de la commission d'appel d'offre avec l'ENSA Grenoble et l'ENSA-Paris-La Villette.

Les coûts afférents à cette prestation assurée par les GAIA et les marchés mutualisés sont financés par la subvention du ministère de la culture et par les fonds perçus au titre du mécénat.

Marion Waller demande combien d'étudiants travailleront sur la Folie. François Brouat indique qu'un premier workshop intensif de quinze jours s'est tenu. Une vingtaine d'étudiants y ont participé. Murièle Fréchède précise que dans le cursus ces étudiants disposent d'une option libre. Les étudiants de seconde année pourront continuer de travailler sur le projet. François Brouat ajoute qu'une réflexion est en cours sur la manière de l'insérer dans l'offre pédagogique 2023-2024.

Jean-François Renaud fait remarquer qu'il y a eu débat sur la place du projet dans le cursus de l'école. C'est une question encore ouverte, notamment sur le fait d'associer des écoles sur des travaux qui ne sont pas forcément compatibles avec les études.

François Brouat indique que l'échelle 1 est un mode pédagogique dont les étudiants sont extrêmement friands. Murièle Fréchède informe que les enseignants ont tout de suite insufflé un seul projet pour un travail d'équipe.

Patrick Henry ajoute qu'il y a eu, durant le mouvement social, des tables rondes sur ce sujet ainsi que sur le prix Reseda. Il informe que l'école de Normandie s'est retirée du projet ce jour - celle-là même à l'initiative de la mobilisation - par manque de moyens. Ce sont des sujets à débats.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, l'adhésion de l'ENSA-PB à la convention de coopération portant sur le Projet « Archi-Folies », telle qu'annexée à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 14

6. Proposition de répartition de l'enveloppe "aide aux étudiants" déléguée par le ministère et subvention complémentaire à Bellasso

Faisant suite aux revendications portées en ce début d'année 2023 par l'ensemble des étudiants des écoles d'architecture, la Ministre de la Culture a décidé de débloquer une aide immédiate de 3 millions d'euros consacrée à la vie étudiante, en particulier aux projets pédagogiques, dont les coûts peuvent représenter une charge importante et notamment pour les étudiants boursiers.

L'ENSA-PB a obtenu une enveloppe dédiée d'un montant de 170 215 € permettant de financer des mesures en faveur des étudiants qui ont fait l'objet d'une large concertation avec leurs représentants et approuvées par la CFVE du 26 juin 2023.

François Brouat rappelle sur la répartition de l'enveloppe « aide aux étudiants ». La réflexion porte sur un dispositif plus favorable aux étudiants boursiers en concertation avec Bellasso le débat sur la proposition a été très consensuel et constructif.

Ces mesures applicables au titre de l'exercice 2023 présentées ci-après, concernent d'une part, les dispositifs qui seront pilotés par l'école, et d'autre part les dispositifs qui seront pilotés par l'association des étudiants « Bellasso » à laquelle sera versée une subvention complémentaire :

DISPOSITIFS PORTÉS PAR L'ECOLE EN 2023	Coûts
Soutien financier accru de l'ENSA-PB aux étudiants boursiers (20% des effectifs environ) pour le paiement des voyages pédagogiques ; Prise en charge par l'école des frais de voyages des étudiants boursiers à hauteur de 85%, contre 70% initialement : - 1ère année: l'étudiant boursier paiera 125 € au lieu de 250 € - les autres années: l'étudiant boursier paiera seulement 15% du voyage au lieu de 30% actuellement	9 241 €
Remboursement des tests de langues obligatoires pour la mobilité internationale. Les tests de langues sont exigés par certaines universités étrangères pour valider la candidature des étudiants accueillis en mobilité. Il est proposé de les prendre en charge à 100 %	15 000 €

Participation à l'achat des matériels pour les maquettes des studios. Les budgets sollicités par les professeurs dans le cadre de leur studio devront chaque année être présentés à la CFVE qui déterminera les conditions de leur remboursement	25 000 €
Aménagement d'espaces dédiés aux étudiants dans l'école (Acquisition de mobiliers)	2 798 €
Renforcer le soutien des prestations de psychologue et d'ostéopathe (Augmentation du nombre d'heures de consultation pour répondre à la demande et au bien-être des étudiants)	4 000 €
Participation accrue aux frais de photocopies supportés par les étudiants (Cartes de photocopies - boursiers et non boursiers - prises en charge par l'école à hauteur de 40 € de crédits sur la carte)	48 195 €
Total	104 234 €

DISPOSITIFS PORTÉS PAR BELLASSO EN 2023	Coûts
Kit de rentrée étudiants ; prise en charge par l'école à hauteur de 50 % du prix du kit de rentrée à destination des étudiants de première année (fournitures, colle, compas, équerre,...), outils, matériels ;	11 046 €
Abonnement à une salle de Gym ;	15 000 €
Partenariat avec des salles de spectacles (théâtres) ; faire bénéficier aux étudiants de tarifs attractifs ;	5 000 €
Participation à l'achat de logiciels spécialisés (le logiciel de création "Affinity" peut-être utilisé à partir de la première année) ;	7 535 €
Kit arts plastiques L1 (le matériel dévolu aux arts plastiques est nécessaire dès la première année de licence. Il pourra dans une certaine mesure être réutilisé durant toute la scolarité jusqu'au master) ;	27 400 €
Total	65 981 €

L'impact financier de cette mesure sera présenté au prochain budget rectificatif de l'établissement.

Par ailleurs, les nombreux échanges avec les étudiants ont permis de mettre en exergue d'autres axes d'amélioration qui pourront être poursuivis en 2024 et au-delà :

- Assistante sociale mutualisée avec une ou plusieurs ENSA franciliennes (estimation d'environ 50 k€ par an)
- Accès aux expositions temporaires des musées nationaux (négociation avec le MC),
- Proposer aux étudiants une restauration plus qualitative,
- Se rapprocher de la Mairie du 19ème pour favoriser l'accès aux étudiants à des équipements sportifs.

Roberta Morelli demande si ce budget entre dans notre budget propre. François Brouat répond par l'affirmative et indique qu'il s'agit du budget complémentaire à celui de la CVEC.

Laetitia Lafont informe d'une demande des étudiants pour l'obtention d'un kit « premiers soins » et d'une infirmerie. François Brouat indique que cette question a déjà été prise en compte par la mise à disposition de trousse de secours à l'accueil de l'école.

Murièle Fréchède demande si les budgets pour chaque studio doivent être présentés à la CFVE.

Ronald Amétis indique qu'il serait plus judicieux que la CFVE fixe des critères d'attribution. François Brouat fait remarquer qu'il ne peut s'agir d'un arbitrage studio par studio mais que la CFVE débattra des critères généraux d'attribution.

Patrick Henry questionne la décision d'augmenter le nombre des photocopies au regard des efforts engagés pour réduire l'empreinte énergétique de l'école. Miguel Macian fait remarquer l'importance de regarder un projet sur papier, cela représente une aide incroyable pour les étudiants.

François Brouat précise que ce dispositif sera amené à évoluer au vu du bilan fait sur ces nouvelles mesures.

Jean-François Renaud rappelle qu'il faut absolument utiliser la totalité de la subvention avant la fin de l'année. Il a participé à un échange avec les présidents des vingt Ecoles d'architecture : il est avéré que l'aide est vraiment bienvenue, les étudiants étant dans une détresse financière. Toutes les ENSA souhaitent sa pérennisation et son augmentation.

Pascal Dal Pont fait remarquer qu'une partie de l'enveloppe sera gérée par l'école directement et une autre partie mise en œuvre par l'association Bellasso, dont la subvention annuelle est actuellement de 8 000 €, et qui verrait une dotation complémentaire de 66 000 €. Celle-ci devra démontrer sa capacité à bien gérer ces crédits.

Miguel Macian approuve en précisant que la vie associative est très active et les débats très intéressants.

Anabel Mousset demande que soit remplacé, dans le paragraphe concernant le financement des studios, le terme « professeurs » par celui d'« enseignants ».

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, les mesures à mettre en place au courant de l'exercice 2023 permettant l'amélioration de qualité de vie des étudiants dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle fixée à 170 215 € comprenant l'octroi d'une subvention complémentaire à l'association Bellasso d'un montant ne pouvant dépasser la somme de 65 981 €.

Décompte des votes

Votants : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 16 (unanimité)

7. Mise en place du Forfait Mobilité Durable à l'ENSA-PB

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en place dans les trois versants de la fonction publique. Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

L'ensemble des personnels civils et militaires des établissements publics administratifs (EPA) sont éligibles au FMD, quel que soit leur statut : fonctionnaire stagiaire ou titulaire, agents contractuels, y compris de droit privé (apprentis, contrats aidés, etc.).

Pour l'attribution du FMD, la réglementation ne fixe pas de condition relative à une distance minimum entre la résidence habituelle et le lieu de travail des agents. Sont éligibles les déplacements réalisés par les agents :

- avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ;
- en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

À compter du 1er septembre 2022, le versement du FMD est élargi aux déplacements réalisés par les agents :

- à l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.
- à l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques ;
- en recourant à un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions. Au cours d'une même année, l'agent peut cumulativement utiliser l'un de ces modes de transports pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.

Néanmoins, au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2022, les déplacements réalisés à l'aide de l'un des nouveaux moyens de transport éligibles (engin de déplacement personnel motorisé, location ou mise à disposition d'un cyclomoteur, motocyclette ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, recours à un service d'autopartage) ne sont pris en compte que pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2022.

Le montant du forfait est proportionnel au nombre de déplacements domicile-travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du versement du forfait. À compter du 1er janvier 2022, le montant annuel du FMD est fixé à :

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours ;

A noter : cette indemnité forfaitaire est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.

À compter du 1er septembre 2022, le versement du FMD est cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service de location de vélo, telle que régie par les dispositions du décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

Modalités de mise en œuvre au sein de l'école :

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration sur l'honneur atteste, pour l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé :

- de l'utilisation de l'un, ou de plusieurs, modes de transport éligibles ;
- du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport.

Le FMD est versé en une fois l'année suivant la déclaration. Cependant, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2022, compte-tenu de la date de publication des dispositions réglementaires précitées portant modification des modalités de versement du FMD, il est préconisé d'admettre, en gestion, le dépôt de déclarations sur l'honneur par les agents après le 31 décembre 2022, sans que cela ne donne lieu à un décalage excessif des dates de versement du forfait.

Par ailleurs, afin de limiter les abus, cette attestation devra être accompagnée de tout justificatif utile (ex : factures de location, d'achat, d'assurance ou d'entretien...).

Une note d'information sur le dispositif sera diffusée à l'attention des personnels de l'école accompagnée d'un formulaire de demande (attestation) à remplir (selon le modèle joint à la présente note) ainsi qu'une fiche pratique « Foire aux questions Forfait « mobilités durables ».

Estimation financière :

Le plafond d'emplois de l'école sur le titre 3 s'élève pour 2023 à 70,5 ETP.

Sur une année, le coût maximum théorique de ce dispositif s'élèverait à (70,5 X 300 €) = 21 150 €.

Cependant, une enveloppe budgétaire plus précise pour 2023 et dans une plus grande mesure pour 2024 ne pourront être déterminées qu'au regard des demandes effectives formulées par les agents en 2023.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°7 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent les modalités de mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable (FMD), telles qu'annexées à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

8. Revalorisation du taux horaire de la vacation de modèle vivant

Paule Immath, directrice des ressources humaines et des moyens de fonctionnement, fait un point sur cette mesure.

Les enseignants de dessin ont fait part de leurs difficultés à recruter des modèles, la rémunération proposée n'étant pas suffisamment attractive. Les enseignants concernés ont par ailleurs dû faire face à de nombreux désistements de modèles vivants cette année.

Afin de permettre le maintien de cet enseignement au sein de l'Ecole, notamment dans le cadre du cours proposé en accès libre tant aux auditeurs libres, aux étudiants qu'aux personnels de l'Ecole, une mesure de revalorisation du taux horaire brut des modèles vivants à compter du 1^{er} septembre 2023 est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Le taux horaire brut actuellement pratiqué au sein de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est de 14,03 €. Ce taux est pratiqué depuis de nombreuses années.

Pour proposer une revalorisation de ce taux, l'ENSBA Paris-Belleville a consulté l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (ENSBA), établissement public relevant du ministère de la Culture ayant régulièrement recours à des modèles vivants dans le cadre de ses enseignements, ainsi que les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.

L'ENSA Paris-Belleville propose d'aligner la rémunération des modèles vivants sur celle proposée par l'ENSBA, établissement d'enseignement sous tutelle du ministère de la culture, soit 23,05 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

Estimation financière :

Entre septembre 2022 et juin 2023, la consommation de la masse salariale pour la rémunération des modèles vivants est estimée à 491,05 € pour 35 heures effectuées. Avec la revalorisation du taux horaire brut à 23,05 €, la consommation de la masse salariale s'élèverait à 806,75 € pour 35 heures effectuées, soit + 315,70 €. L'impact de la mise en place de cette mesure reste modique et sera à porter aux prochains budgets de l'établissement.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°8 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le nouveau taux horaire brut des modèles vivants, à hauteur de 23,05 €, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention :

Pour : 16 (unanimité)

9. Convention ENSA-PB/ENSCI

Le projet de convention ENSA-PB/ENSCI a été envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Frédérique Pain, directrice de l'ENSCI et membre du conseil d'administration, étant absente, Jean-François Renaud propose de reporter ce point au prochain conseil d'administration et encourage une réflexion sur l'intensification des échanges entre designers et architectes.

10. Informations et questions diverses :

A - Point sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles

Pascal DAL PONT fait un point général sur ce dispositif.

Il rappelle que le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021 a approuvé la mise en place d'un plan d'égalité hommes/femmes ; ce dispositif en est la déclinaison. Le directeur de l'Ecole a signé la reconduction de la convention annuelle avec le prestataire EGAE, spécialiste de ces questions. EGAE assure notamment la formation des étudiants et des agents.

En 2022-2023, une nouvelle formation a été proposée aux étudiants spécifiquement sur les risques lors des moments festifs ainsi que sur les premiers secours VSS pour les nouveaux arrivés à l'Ecole.

Deux formations obligatoires seront organisées à la rentrée à destination des étudiants et des nouveaux entrants ainsi qu'aux agents (enseignants et administratifs) qui ne l'auraient pas déjà suivie.

Un nouveau dispositif de signalement est mis en place en cas de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination : une adresse électronique de signalement a été créée à cet effet.

La communication autour de ces mesures a été faite le 30 juin dernier et l'information sera relayée lors de tous les séminaires de rentrée pour les étudiants.

La procédure veut que la personne mise en cause soit informée du signalement, la personne victime est invitée à donner son identité. Le rapport d'enquête est remis à la DRH de l'Ecole ou à la direction des études selon les cas de figure.

La mise en place de cette procédure s'ajoute à celle mise en place au sein du ministère de la culture, cette dernière offrant, de surplus, un soutien psychologique.

L'intérêt de cette procédure est de disposer d'un cabinet d'experts, d'une écoute professionnelle des victimes, tâche qui s'avère compliquée et qui représente une charge de travail importante.

Miguel Macian demande s'il s'agit du même prestataire que la formation déjà suivie. François Brouat confirme qu'il s'agit toujours d'EGAE et que les retours étaient jugés bons, les prestations très professionnelles. Pascal Dal Pont ajoute que les évaluations des formations données en 2022-23 ont été très positives.

Sylvain Lizon informe que la Villa Arson a connu une procédure qui a duré 7 mois. Ils suivent ce même chemin. Ils s'interrogent sur la possibilité et l'intérêt d'une mutualisation de ces prestations entre écoles sous tutelle du ministère. Leur prestataire est à Toulouse : il va aussi sur le champ de la pédagogie elle-même et les échanges sont très constructifs.

Roberta Morelli demande s'il est également prévue une mission de retour d'expériences. Pascal Dal Pont indique qu'il y aura un bilan annuel anonyme des cas de signalement présenté au Comité social d'administration. Les évaluations des formations à destination des étudiants et des personnels seront poursuivies.

Miguel Macian complète en précisant que le dispositif s'ajoute à celui mis en place par le ministère lui-même. Pascal Dal Pont indique qu'il s'agit du Cabinet Concept RSE.

Paule Immath précise que Concept RSE recueille les signalements, chaque école aujourd'hui étant libre d'instruire elle-même les enquêtes ou d'externaliser cette prestation.

Pascal Dal Pont précise qu'il y a eu beaucoup d'échanges sur les pratiques de prévention des VSS entre ENSA mais qu'elles ne sont pas encore arrivées jusqu'à une mutualisation des dispositifs.

Jean-François Renaud fait remarquer qu'il lui paraît plus simple et plus objectif que l'enquête soit externalisée.

B - Point sur les recrutements en cours d'enseignants et de personnel administratif :

Paule Immath fait un point général sur les mouvements de personnels et recrutement en cours.

1/ Point sur les mouvements 2022/2023

Départs au 31/08/2023 :

- départ à la retraite de Marie-Jeanne Dumont - HCA (1 ETP - T2)
- fin de contrat de MCFA de Mirabelle Croizier - TPCAU (0,5 ETP - T2)
- fin de CDD de 6 ans de Lise Le Roy - TPCAU - 224 heures (T3)
- fin de CDD de 6 ans de Flavia Pertuso - VT 224 heures (T3)
- fin de CDD de 6 ans de Mathieu Le Cadre - STA - 54 heures
- départ en cours de Pascale Richter MCF TPCAU (1 ETP - T2)
- départ en cours de Sabri Bendimerad, MCF TPCAU (1 ETP - T2)
- démission de Elise Ostarena, MCFA VT (0,5 ETP - T2)

Arrivées au 1/09/2023 :

- recrutement de Julien Bastoen par mutation - MCF HCA (1 ETP - T2)
- recrutement de Mirabelle Croizier par concours - MCF VT PPA (1 ETP - T2)
- recrutement de Elodie Pierre par concours - MCF VT RM (1 ETP - T2)
- proposition de CDI pour Lise Le Roy - TPCAU - 224 heures
- proposition de CDI pour Flavia Pertuso - VT ou SHS- 224 heures
- recrutement en cours de Frédéric Masviel - DSA Architecture et Patrimoine MCFA TPCAU, en remplacement de Elise Ostarena (0,5 ETP - T2)
- recrutement d'un MCFA - L2S4 L3 S5 PFE, en remplacement de Pascale Richter) (1 ETP - T2)
- recrutement en cours d'un MCFA - L1S2-M7S9 Séminaire, en remplacement de Sabri Bendimerad (1 ETP - T2)
- recrutement en cours d'un MCFA - STA (0,5 ETP - T2) (création de poste)
- recrutement en cours d'un MCFA - STA (0,5 ETP - T2) (création de poste)

En ce qui concerne les ATS, 12 postes en cours de recrutement à la suite de départs (retraite et mobilité) dont la direction des études et la direction de l'international.

François Brouat se dit très satisfait que le poste de chargé de mission de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle, vacant depuis plusieurs années, soit bientôt pourvu.

Estelle Thibault demande ce qu'il en est de la direction de l'Ecole. François Brouat répond que son départ est prévu en janvier 2024 mais qu'il a demandé une prolongation d'activité jusqu'à la fin de la prochaine année universitaire mais qu'il n'a pas encore de réponse à cette demande.

Patrick Henry demande ce qu'il en est des fins de contrat des d'enseignants en CDD. François Brouat informe qu'ils seront CDIsés, les CDD ne pouvant excéder 6 ans.

Jean-François Renaud fait remarquer que nous sommes face à un grand renouvellement de postes au sein de l'Ecole et que l'on se doit de réussir ce cap des deux prochaines années.

C - Point d'information sur le projet « Compétences et métiers d'avenir de la filière architecture ».

François BROUAT fait un point sur l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir concernant le diagnostic sur les compétences nouvelles des architectes, première étape de cet appel à projet.

Les vingt écoles ont répondu. La phase diagnostic est financée par France 2030. Le rendu a eu lieu début juin, s'il est validé, il sera suivi de la phase de constitution du programme de formation qui donnera lieu à de nouveaux financements.

Les différents réseaux-acteurs de cette étude sont :

- L'observatoire de l'économie de l'architecture,
- Le réseau Architecture et Culture numérique (ACN)
- Le réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA (ENSAéco),
- Le réseau Architecture, Patrimoine et Construction (APC),
- Le réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (RAMAU).

Le consortium de l'étude se compose du chef de file : l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette qui représente également la personnalité morale du réseau-acteur de l'étude RAMAU et des écoles nationales supérieures d'architecture hébergeant les autres réseaux-acteurs de l'étude : l'ENSA de Lyon pour les réseaux APC et ACN.

Les partenaires de l'étude sont :

- les 17 autres ENSA(P), y compris leurs équipes de recherche, réseaux, chaires partenariales ainsi que leurs partenaires institutionnels de types regroupements universitaires, CAUE, DRAC, collectivités territoriales, rectorats et campus des métiers ;
- Les parties prenantes de l'Observatoire de l'Economie de l'Architecture, structure du ministère de la culture.

Un rendez-vous est prévu avec la caisse des dépôts le 20 juillet, leur réponse devrait nous être transmise au cours de l'été et beaucoup de moyens déployés pour mettre en place ces formations nouvelles.

Roberta Morelli demande si Dimitri Toubanos est engagé dans ce programme. François Brouat répond qu'il a une mission au sein de ce réseau en lien avec Philippe Villien. Il a demandé au réseau des six écoles d'Ile-de-France de travailler sur ce diagnostic. Le diagnostic doit être validé avant de cerner quelles formations seront à développer.

Sylvain Lizon demande qui des écoles va porter le projet du diagnostic. François Brouat indique que la partie diagnostic va être portée par Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSA-PLV, qui va le défendre auprès de la Caisse des dépôts. Sylvain Lizon trouve très stimulant la méthode mise en place, chacun étant amené à faire un travail prospectif.

François Brouat informe d'un autre appel à projet lancé sur l'alternance. Il indique que l'Ecole a obtenu, par ailleurs, 25 000 € pour le forum des métiers de l'architecture dans le cadre de l'appel à projet Culture-Pro. Elle va s'appuyer sur les associations d'alumni pour monter ce projet à l'inter-semestre 2024. Il a été proposé aux autres écoles d'Ile de France de s'associer mais seule l'Ecole de Paris Malaquais a répondu positivement.

Jean-François Renaud informe qu'un travail est engagé avec l'ordre des architectes : deux réunions se sont tenues au cours desquelles ont été décidées des actions communes. Nous avons reçu une invitation sur leur stand lors de la table ronde sur la pédagogie sur le territoire, en présence également des associations des Maires d'Ile de France. Jeanine Galiano est intervenue ainsi que l'Ecole de Paris La Villette. De nombreux CAUE sont partants pour des projets pédagogiques. L'ordre des architectes propose une réunion avec les CAUE autour de travaux sur des territoires choisis afin de montrer comment les écoles peuvent être des acteurs. Beaucoup d'élus locaux sont démunis concernant le développement de leur territoire et friands de ces actions communes.

Fin de la séance 16h50

Le président
Jean-François Renaud
15